

CONFLITS EN AFRIQUE CENTRALE DE L'APRES-GUERRE FROIDE : ELEMENTS EXPLICATIFS DE LA CAUSALITE

Marie-Claude NGNINGONE ATEME

Université Omar Bongo – Gabon

atemenamc@yahoo.fr

Résumé : La présente réflexion porte sur les causes des conflits en Afrique centrale après la Guerre froide, sous le prisme de *the conflict transformation*. Ces transformations sont d'ordre structurel, posture mettant en évidence la nécessité de connaître les forces en présence de la crisogénéité dans la sous-région afin d'en saisir les possibilités de résolution. La particularité de cet article réside dans ses résultats les plus importants qui montrent que les causes des conflits en Afrique centrale après la Guerre froide tirent leurs origines dans l'héritage colonial et la charge conflictogène des données géographiques et les causes politiques. Pour cette analyse, plusieurs sources ont été croisées afin de bâtir un argumentaire qui obéit aux exigences scientifiques.

Mots-clés : Conflits, Afrique centrale, Après-Guerre froide, Eléments explicatifs, Causalité

Abstract : This reflection focuses on the causes of conflicts in Central Africa after the Cold War, through the prism of the conflict transformation. These transformations are of a structural order, a posture highlighting the need to know the forces in the presence of crisogenicity in the sub-region in order to grasp the possibilities of resolution. The particularity of this exercise lies in its most important results which show that the causes of the conflicts in Central Africa after the Cold War have their origins in the bad colonial heritage and the conflictogenic load of geographical data and political causes. For this analysis, several sources were cross-referenced in order to build an argument that meets scientific requirements.

Keywords: Conflicts, Central Africa, Cold War, Explanatory elements, Causality

Introduction

Notre article porte sur « Conflits en Afrique centrale de l'après-Guerre froide : éléments explicatifs de la causalité ». L'instabilité récurrente conduisant aux conflits armés en Afrique centrale après la guerre froide existe bien avant les



indépendances. Marie-Emmanuelle Pommerolle explique que les actes de répression perpétrés par l'administration coloniale et la mise en place d'une milice africaine loyaliste (les *home guards*) ont accentué les divisions au sein du groupe Kikuyu. Les affrontements se sont poursuivis jusqu'en 1956 et les mesures répressives jusqu'en 1960 : « l'identification des victimes de ce conflit pose un problème car d'un soulèvement de certaines catégories de la population Kikuyu (principalement) à l'encontre du pouvoir colonial, la violence s'est muée en un combat entre les Mau Mau et les individus qui avaient rapidement bénéficié de la colonisation » (Pommerolle, 2008 : 107). Le présent article énonce le potentiel explosif des héritages coloniaux et postcoloniaux comme cause des conflits de l'après-Guerre froide. À cela, il faut adjoindre la géographie de la région avec la démographie de cet espace. L'intérêt scientifique repose sur le fait qu'il se veut une contribution à la question portant sur la causalité conflictogène en Afrique centrale après la guerre froide. Dit comme tel, nous nous proposons de sortir d'une certaine compréhension des crises en Afrique qui prend en compte les faits immédiats sans interroger le passé et les différents legs ainsi que les phénomènes qui en découlent. Cet article tente de répondre à une interrogation : quelles sont les origines des conflits en Afrique centrale de l'après-Guerre froide ?

Notre hypothèse est la suivante : les conflits en Afrique centrale de l'après-Guerre froide tirent leurs origines dans l'héritage colonial, la charge conflictogène des données géographiques et dans les causes politiques. Nous utilisons l'approche *conflict transformation* pour présenter les causes des conflits de l'après-Guerre froide en Afrique centrale. L'analyse de cette orientation repose sur une entreprise herméneutique selon qu'elle admette d'étudier les écrits de certains auteurs, mais également fondée sur l'intelligence expérimentée qui n'est que le fruit de nos nombreuses lectures et observations des phénomènes caractérisant cette causalité.

1. Le mauvais héritage colonial et la charge conflictogène des données géographiques

Les stratégies coloniales d'administration des territoires d'Afrique centrale ont pendant longtemps fait appel à l'option du « diviser pour mieux régner », qui a été productrice, selon les cas, des cristallisations populaires autour des différences ethniques et sociales. Le caractère artificiel de ces différenciations a été prolongé dans les nouveaux États indépendants à travers son intégration dans les modes de gestion et de fonctionnement des sociétés politiques. Au-delà de ces considérations historiques, il faudrait voir dans l'Afrique centrale géographique, humaine et physique, l'une des causes de la déflagration générale de la sous-région.

1.1 Le caractère artificiel des clivages dans les colonies en Afrique centrale

Les conflits en Afrique centrale de l'après-Guerre froide, qui, pour certains auteurs occidentaux et même africains ont été qualifiés de « conflits ethniques », sont la résultante relativement lointaine des différenciations anthropologiques et socio-politiques opérées au sein des sociétés coloniales par le colonisateur.

Sur les différenciations anthropologiques dans les sociétés coloniales, il faut comprendre qu'historiquement, l'Afrique centrale été comme le reste du continent¹, soumise au joug des puissances colonisatrices européennes. Celles-ci ont dans leurs différents territoires, eu recours à des relais locaux pour la diffusion de la « civilisation », notamment sur le plan administratif. La responsabilité des européens, à l'exemple des Belges, tient à la lecture raciale qu'ils ont faite des sociétés africaines. Considérons le cas du Rwanda et du Burundi, deux pays qui ont connu les plus retentissants conflits « ethniques » de la région. Dans ces pays, la Belgique en est arrivée à décréter une « supériorité » des Tutsi sur les Hutus fondée sur l'inégalité entre pasteurs hamites et agriculteurs bantous. Tel est l'avis de Jacques Roger Booh Booh (2019 : 108) qui affirme que « le

¹ Exception faite du Libéria et de l'Éthiopie.



problème des antagonismes tribaux a été envenimé par les colons belges du fait de leur politique coloniale basée sur la division ».

Par ailleurs, pour le cas du Burundi, « la référence ethnique aux termes *Tutsi* et *Hutu* est en réalité un phénomène contemporain de la colonisation » (Pondi, 1999 : 51). Effectivement, les quatre groupes humains constitutifs de la société burundaise² ont toujours partagé la même culture, loué les mêmes dieux ont depuis le XVII^{ème} siècle, eu le même roi³ et occupé le même espace. Le pays n'avait donc pas de groupe ethnique dans le sens anthropologique du terme. Ce qui en fait une société homogène sur le plan culturel à laquelle toute différenciation fondée sur des critères raciaux ne peut se révéler qu'artificielle. « D'ailleurs, de nombreux témoignages de personnes âgées aussi bien Hutu que Tutsi affirment de manière invariable que les conflits ethniques et leur violence inhérente sont une réalité moderne » (Gahama et Adedeji, 1999 : 81). L'organisation coloniale a donc fait qu'à la veille des indépendances, les pays d'Afrique centrale disposent d'un potentiel conflictuel, produit du divisionnisme érigé en un système de gestion et d'exploitation par le colonisateur. « Ce divisionnisme amène chaque individu à percevoir la société qui l'entoure de façon dichotomique, créant en lui, sans qu'il en soit forcément conscient, si ce n'est une « personnalité de base », du moins un ensemble de perceptions, de sentiments, de sens des valeurs, communs à son propre groupe ethnique et qui vont dès lors conditionner sa vie » (Maniratanga, 2002 : 40). Ces pratiques discriminatoires ont été introduites par le colon dans le système éducatif, comme au Rwanda et au Burundi où la préférence était accordée au recrutement des enfants tutsi dans les écoles ; « ces discriminations vont exacerber les consciences colonisées autour des différences tribales, ethniques et raciales » (Booh Booh, 2019 : 89). En conséquence, la tactique de la nouvelle élite politique après la décolonisation consiste à perpétuer cet ordre colonial.

² Ces groupes humains sont : les Hutu, Tutsi, Twa et Ganwa.

³ Le Mwami.

Le développement des premiers mouvements nationalistes de revendication des indépendances en Afrique centrale a, sur une relative longue durée, provoqué une dualisation des sociétés avec une action perceptible des colons dans ce sens. L'historien Joseph Ki-Zerbo affirme de manière récurrente que « les puissances colonisatrices d'Afrique centrale (France, Belgique, Portugal, Espagne) n'étaient ni préparées ni disposées à accorder les indépendances » (Ki-Zerbo, 1978 : 48). Or, devant l'accélération de l'histoire du fait de la deuxième Guerre mondiale et des pressions américano-soviétiques, les puissances coloniales ont élaboré une stratégie du maintien de l'ordre colonial après les indépendances. Cela à travers le positionnement des partis politiques, pro métropole, dans l'orbite de la gestion du futur pouvoir politique des États devant accéder à l'indépendance. Dans cette logique s'est produite une scission des sociétés politiques de l'Afrique centrale entre les partis nationalistes et les constructions politiques nationalistes métropolitaines, scission qui s'est constituée en véritable bombe à retardement pour les territoires de l'Afrique centrale à l'aube des indépendances.

C'est dans cet environnement instable que vont se développer les différents conflits de la région, dans la post bipolarité. Ceci est d'autant plus vrai que « la fin de la guerre froide n'a pas créé de nouveaux conflits, mais a plutôt dévoilé le sens profond de ceux qui étaient latents ou en cours » (Salomé, Smout, 1998 : 284).

L'Afrique centrale dans son entièreté s'était alors plongée après les indépendances dans une forme de compétition politique entre les partis politiques ou les classes sociales qui privilégiaient la force comme principal moyen opératoire. Le tableau ci-dessous illustre les changements violents de pouvoirs en Afrique centrale de 1960 à 2013. Ces changements sont aussi bien l'œuvre des militaires que des civils.

**Tableau 1 : Changements violents de pouvoir en Afrique centrale depuis 1960**

Pays	Années
Burundi	1966, 1976, 1987, 1996
Congo Brazzaville	1963, 1968, 1979, 1997
République Démocratique du Congo	1965, 1997
République Centrafricaine	1965, 1979, 1981, 2003, 2013
Rwanda	1973, 1994
Guinée Equatoriale	1979
Tchad	1979, 1982, 1990

Source : <http://www.africageoconflicts.org>, consulté le 22 avril 2019.

Le tableau ci-dessus présente les changements violents de pouvoir en Afrique centrale depuis 1960. Sept pays sont comptés parmi les onze constituant cette sous-région. Le Burundi qui dès 1966 après que la monarchie ait refusé de reconnaître la victoire des hutus aux élections législatives, le 08 juillet 1966, le roi est déposé par son fils, Ntare V, renversé à son tour par son premier ministre Michel Micombero le 28 novembre 1966. En 1976, le régime de Michel Micombero tombe et remplacé par le colonel Jean-Baptiste Bagaza qui est à son tour évincé par le major Pierre Buyoya le 03 septembre 1987. Après le décès du président Ntaryamira par attentat avec son homologue rwandais Juvénal Habyarimana en 1994, Sylvestre Ntibantunganya nommé président intérimaire le 30 août 1994 est renversé par un coup d'Etat de Pierre Buyoya le 25 juillet 1996. Ensuite, la République du Congo rentre dans le cycle des coups d'État en 1963. Le premier président, l'abbé Fulbert Youlou est renversé par Alphonse Massamba-Débat. Ce dernier est également contraint de démissionner en 1968 pour laisser la place au commandant Marien Ngouabi. Le président Marien Ngouabi quant à lui est assassiné en 1977 et remplacé par le général Joachim Yhombi-Opango. En 1979, ce dernier est destitué et remplacé par Denis Sassou Nguesso qui devient président en 1979. L'année 1997 marque enfin, le départ du pouvoir de Pascal Lissouba pour laisser place à Denis Sassou Nguesso après quatre mois de combats intenses et meurtriers. Pour

le cas de la RDC, nous avons deux dates : 1965 et 1997. L'année 1965 représente le début de l'ère Mobutu lorsqu'il prend le pouvoir et renverse le premier président Joseph Kasa-Vubu. 1997 est l'année de la fin de la première guerre de la RDC et au terme, Mobutu Sese Seko est chassé du pouvoir par un groupe de rebelles dirigé par Laurent-Désiré Kabila. En République centrafricaine, le phénomène de coups d'État s'applique également dès 1965 avec le renversement de David Dacko par Jean Bedel Bokassa. Il est à son tour renversé avec l'aide de la France en 1979 par Dacko lorsque 100 lycéens emprisonnés à la suite de manifestations meurent sous les coups de leurs gardiens. Après une courte période d'accalmie, les tensions économiques de 1981 renversent de nouveau Dacko pour faire place au général André Kolingba. En 2003, après une longue période de mutineries, François Bozizé profitant de l'absence du président Ange Félix Patassé du pays, prend le pouvoir avec le soutien de l'armée tchadienne et de la France. Ce dernier est destitué par la Séléka en 2013.

Quant à la République du Tchad, le premier coup d'État a lieu en 1979. En effet, après les négociations de partage du pouvoir et l'accord d'Hissène Habré avec le général Malloum sur l'instauration d'un gouvernement bipartite avec la nomination d'Hissène Habré comme premier ministre en 1978, une rupture de cet accord est opérée en 1979 entraînant de violents affrontements qui se soldent avec la prise du pouvoir par Goukouni Oueddei. En 1982, Goukouni est renversé par Hissène Habré qui se proclame par la suite chef d'État tchadien. Il est également renversé en 1990 par Idriss Déby. Ensuite, nous avons le Rwanda. En effet, après la révolution sociale et politique rwandaise conduite par les Hutus débutés en 1959 et la proclamation de l'indépendance en 1961, plusieurs Tutsis se réfugient en Ouganda, au Burundi, au Zaïre et en Tanzanie et lancent une offensive sur le Rwanda en 1963. En 1973, une nouvelle offensive des Tutsis de l'extérieur est déclenchée et soldée par la prise de pouvoir par Juvénal Habyarimana à l'issue d'un coup d'État militaire. L'année 1994 représente la date du génocide du Rwanda causant la mort du président Juvénal Habyarimana dans un attentat et remplacé par le Pasteur Bizimungu. Enfin, la République de Guinée Equatoriale



connaît un seul coup d'État en 1979, fomenté par Teodoro Obiang Nguema Mbasogo contre son oncle Francisco Macías Nguema.

Au total, il est difficile de nier le rôle néfaste qu'a joué l'administration coloniale dans le désordre politique qui sévit en Afrique centrale et qui y est producteur des conflits armés dans l'après-Guerre froide. Il serait toutefois excessif d'attribuer à quelques acteurs historiques, la cause du malheur centre africain de nos jours, car les effets cumulés de certaines réalités démographiques et physiques de l'Afrique centrale contribuent à l'éruption des conflits dans la région.

1.2. Démographie et ressources naturelles de l'Afrique centrale : des données géographiques à l'origine des conflits

Les « scandales géologiques »⁴ (Sime, 2018 : 45) de nombreux pays de cette sous-région expliquent dans une large mesure la pathologie conflictuelle qui les afflige depuis la fin de la Guerre froide. La réalité démographique de l'Afrique centrale apparaît à bien d'égards comme un détonateur puissant, mais très peu relevé dans les conflits. Pour ce qui concerne la place de la démographie dans les conflits en Afrique centrale, l'Afrique centrale offre un exemple de ce cas de figure à travers les matrices de la composition de sa démographie et des pressions démographiques qu'elle subit.

La jeunesse de l'Afrique centrale subit du fait du marasme économique, les affres du chômage, producteur du déni d'existence. Dans ces conditions, elle est devenue un important vivier qui alimente les armées rebelles de la région. Faire la guerre est ainsi devenu après la guerre froide, une activité normale. Nulle surprise car la plupart des combattants des rebellions issues de la décentralisation de la violence organisée n'ont très souvent pas atteint

⁴ Expression utilisée par Georges Sime pour désigner la RDC et certains pays à l'instar du Cameroun, pour qualifier l'abondance et la diversité des ressources minières d'on regorge le sous-sol de la quasi-totalité des pays de la sous-région Afrique centrale.

l'âge de la majorité⁵. Il s'est alors développé au sein de cette frange de la population, une « culture kalachnikov » ou « culture du conflit » (Chouala, 1999 : 128). « Il s'agit en réalité de la manifestation d'un triangle vicieux dont les angles sont la composition démographique, la précarité économique et les conflits » (Fofack, 2016 : 167).

Sur un tout autre plan, les pressions démographiques en Afrique centrale, notamment dans sa sous-région des Grands Lacs (Rwanda, Burundi), expliquent l'éruption des conflits. L'exiguïté des territoires et la croissance démographique qui s'est développée, ont provoqué à maints égards, des conflits fonciers, matérialisés par des conflits pour l'espace. La compétition pour les ressources matérielles, notamment la terre du Kivu (Est de la RDC), « la précarisation de la tenure foncière et la spoliation des terres paysannes ont entretenu des violences dans cette région du fait de la difficile conciliation entre une pression démographique issue des surplus de population Banyarwanda et les intérêts fonciers des autochtones » (Musila, 2003 : 42).

Jean Emmanuel Pondi explique à cet effet que dans le Rwanda et le Burundi voisins, « la crise doit être analysée sous le prisme causal économique-démographique, car dans ces deux pays, la densité de la population (200 habitants/km², la plus élevée du monde) rend quasi inévitable la survenance des conflits entre pasteurs Tutsis et agriculteurs Hutus » (Pondi, 1999 : 53). Pendant longtemps, c'est le manque d'espace qui a été évoqué par le régime Habyarimana du Rwanda pour refuser le retour des réfugiés rwandais en Ouganda depuis 1959, malgré le « désir de territoires » de ces derniers (Pondi, 1999 : 56).

L'abondance en ressources naturelles est également une source de conflits en Afrique centrale car ces dernières n'en constituent pas le socle du développement, mais sont plutôt l'un des éléments explicatifs de la conflictualité sous-régionale (Fofack, 2012 : 174). De nombreux pays d'Afrique centrale ont le malheur d'être dotés de

⁵ Au Congo Brazzaville par exemple, l'essentiel des « Ninja », « Cobra » ou « zoulou » était âgé de 14 à 20 ans.



ressources naturelles qui ont « une très grande valeur sous un très faible volume » (Dériennic, 2001 : 62). Le développement technologique et industriel dont la principale conséquence est la quête des matières premières, essentiellement minières et pétrolières, a fait des ressources naturelles de l'Afrique centrale, les enjeux des différentes conflagrations pour le contrôle de leur exploitation. La compétition autour du contrôle des ressources est en grande partie explicative des désordres politiques, producteurs d'instabilité chronique dans certains États tels que le Tchad, les deux Congo ou la RCA où les acteurs politiques majeurs sont également d'importants entrepreneurs économiques. A part les acteurs politiques nationaux, le rôle des acteurs occidentaux dans le développement de l'industrie occidentale constitue également une source de conflit en Afrique centrale car cette sous-région reste un espace géostratégique pour les multinationales et les pays occidentaux dans l'approvisionnement en ressources du sol et du sous-sol.

2. Les causes politiques des conflits centre africains de l'après-Guerre froide

« Ne serait-ce pas la faiblesse de l'État (...) qui expliquerait l'augmentation en nombre et en intensité des conflits ouverts à l'ère post Guerre froide ? » (Bigo, 1992 : 3). Une tendance analytique de l'après-Guerre froide n'a voulu voir dans les conflits actuels en Afrique centrale que la prolongation temporaire des séquelles de la confrontation Est-Ouest et des effets d'ajustement transitoire où il est finalement logique qu'une conflictualité ouverte éclate comme prémices à un ordre plus homogène. En réalité, les conflits d'Afrique centrale, loin d'être des prémices à un nouvel ordre, représentent le stade suprême de la faillite de l'État dans cette sous-région, et résultent de la difficile adaptation des sociétés politiques aux exigences du pluralisme démocratique.

2.1. La faillite de l'État en Afrique centrale depuis 1960

La notion de faiblesse de l'État ou d'effondrement de l'État dont la paternité est attribuée à William Zartman, renvoie à « un

phénomène plus profond que la simple rébellion ou un coup d'État » (Zartman, 1995 : 1). Il s'agit d'une « situation où la structure, l'autorité, le droit et l'ordre politique se sont effondrés et doivent être reconstruits sous une forme ancienne ou nouvelle » (Zartman, 1995 : 1). La précision doit être faite sur le parallèle à éviter entre faillite de l'État et anarchie ; le second signifiant tout simplement l'absence de l'État. Si ce dernier a failli, il n'a cependant pas cessé d'exister. Un État en faillite est « un État dont les liens économiques, politiques, culturels et civilisationnels ont été rompus au point d'avoir conduit à la détérioration drastique de ses conditions d'existence et de manière subséquente réduit sa capacité à se reproduire » (Fituni, 143).

L'État en Afrique est une production coloniale qui échappe dans son fonctionnement à toute typologie analytique. La réalité étatique en Afrique doit être considérée sans sa singularité qui rend quelquefois hasardeuse, des tentatives de comparaison avec d'autres entités politiques souveraines. Devant cette taxonomie, on aboutit à une « inflation terminologique » dont les substantifs « patronage », « clientélisme », « prébendisme », « népotisme » constituent autant d'exemples de « déclinaison successives » qui mettent toutes l'accent sur une pathologie commune aux États africains (Bourmand, 1997 : 58).

D'un côté, il est à remarquer une fonctionnalisation du pouvoir politique dans l'État en Afrique centrale. En effet, les stratégies métropolitaines du maintien de l'ordre colonial après les indépendances sous la forme du néocolonialisme ont fait la part belle à l'instauration des régimes, généralement autoritaires et dont l'objectif qui leur a été assigné était la préservation et la pérennisation d'intérêts extérieurs. L'impact dans l'architecture du pouvoir en Afrique centrale aura été la sanctuarisation de celui-ci par les premières élites dirigeantes soucieuses de préserver leur position à travers la rente bipolaire et néocoloniale. Dans ce contexte, le pouvoir de l'Afrique centrale s'est constitué en fonction intégrant des logiques et des pratiques patrimonialistes, c'est-à-dire « une confusion entre la sphère du droit public et la sphère du droit privé de la part du détenteur du pouvoir » (Bourmand, 1997 : 59). Le patrimonialisme,



dans son déploiement est consubstantiel à l'exercice du pouvoir personnel : le chef de l'État est sacralisé et il se constitue une « cour » de laquelle sont extraits les principaux dirigeants du pays. La gestion quotidienne de l'État par la faction au pouvoir repose en fait sur la perméabilité de la frontière entre le domaine privé et le domaine public, et l'étanchéité de celle séparant la classe dirigeante et le reste de la communauté nationale. Le pouvoir se développe donc dans une logique intégrative des uns et exclusive des autres. Ce qui, d'une part, constitue une ressource d'enrichissement et d'appauvrissement selon qu'on se trouve dans une frange sociale précise, et qui d'autre part réduit le jeu politique entre acteurs à une course effrénée pour l'accaparement du pouvoir dont le pendant est la gestion des richesses économiques nationales.

Dans ce contexte de compétition et soucieuse de conserver le pouvoir, l'élite dirigeante a développé des mécanismes de sa propre survie plutôt que ceux de la pérennisation des structures et du fonctionnement de l'État. Ce dernier n'accomplit plus entièrement ses fonctions régaliennes. Ainsi s'est-il durablement inscrit dans une tradition d'échec : « échec à promouvoir le développement économique, politique, social et culturel, échec à garantir la stabilité, etc. » (Peterson, 2002 : 132). Il y a alors une sorte de démission collective devant l'intérêt général ; l'intérêt particulier prend le dessus sur l'intérêt collectif et l'État lui-même devient étranger aux citoyens. On comprend alors pourquoi les phénomènes d'archipellisation des territoires nationaux peuvent dans certaines régions trouver des éléments de légitimité populaire :

Fonctionnalisation du pouvoir politique en Afrique centrale se constitue en ressource conflictogène à partir du moment où la confiscation de la manne économique nationale par un groupe qui possède le pouvoir politique s'accompagne de la paupérisation d'une bonne frange de la société, la prédisposant à faire recours aux voies marginales d'accès aux ressources, notamment la violence. (Chouala, 1999 : 118)

« Les pratiques patrimoniales ont en effet contribué à creuser le fossé entre les membres de l'élite politique et sociale et le reste de la société » (Bourmand, 1997 : 66). Ainsi s'est forgée une bipolarité sociale explosive alimentée par une relation politique entre gouvernants et gouvernés dans laquelle le mécanisme de recrutement repose sur la cooptation et la non-concurrence des candidats aux responsabilités politiques. « Il s'est alors progressivement instauré le règne du banditisme ou gangstérisme politique » (Fofack, Tamekamta, 2012 : 147), c'est-à-dire l'usage abusif de la violence pour la conquête ou la conservation du pouvoir politique (et donc des richesses économiques), pratiqué aussi bien par les détenteurs du pouvoir que par ceux qui le convoitent.

L'archipelisation du territoire découlant de la fonctionnalisation du pouvoir en Afrique semble également être la deuxième cause de la faillite de l'Etat. En effet, le pouvoir africain, en se fonctionnalisant, réduit de manière considérable son influence sur l'entièreterre territoriale nationale étant entendu qu'il se cramponne à la symbolique matérielle de l'exercice du pouvoir : le contrôle de la capitale. Il s'ensuit alors un dédain des contrées éloignées de la capitale où, si l'État prétend encore y exercer son autorité, dans les faits, la réalité de sa présence ne peut être vérifiée. La continuité géographique du territoire se couple dès lors de manière quasiment mécanique à une discontinuité de l'autorité étatique sur ce territoire. Ainsi « apparaissent progressivement des petites enclaves d'autosubsistance auto-administrées et fondées sur des solidarités régionales ou communautaires », à la tête desquelles on retrouve des leaders qui, souvent, s'habillent des oripeaux de légitimité que semble leur confier le « combat pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de la région » (Fofack et Tamekamta, 2012 : 147).

L'allégeance citoyenne n'est plus accordée à l'État mais plutôt à ces seigneurs. On est quasiment en présence de « zone grise », « d'un comportement spatial, d'une dynamique spatiale qui s'affirme rebelle à tout processus d'aménagement du pouvoir central » (Chouala, 1999 : 177).



L'affaiblissement de l'État central et le relatif renforcement des « souverainetés » régionales sont aussi des phénomènes à l'origine de la conflictualité en Afrique centrale. À la volonté de l'État de recouvrer et de renforcer son autorité sur les zones rebelles, s'oppose une volonté d'affirmation de celle-ci, couplée à une ambition d'extension nationale. C'est la manifestation optimale du jeu de puissance qui s'opère entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques. L'État qui est désormais incapable de « constituer et d'imposer comme universel et universellement applicable dans le ressort d'une nation (...) un ensemble de normes coercitives » (Wacquant et Bourdieu, 1992), lègue de guerre lasse, une partie de son autorité et de son territoire à des seigneurs régionaux. L'ex-Zaïre offre le parfait exemple de ce genre de situation où les rebelles du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) et du Mouvement de Libération du Congo (MLC) contrôlaient des pans entiers de territoire ; le gouvernement central ne tirant plus son semblant de légitimité que de sa présence et du contrôle effectif de la capitale :

A l'époque du président Mobutu, l'État du Zaïre avait quasiment disparu et le pouvoir s'était replié sur Kinshasa où il semblait fonctionner en vase clos (...) il ne gérait plus et se montrait peu intéressé par les enjeux périphériques, notamment dans la zone du Kivu et les États frontaliers, où les dynamiques locales et régionales vont dépasser de loin les capacités de l'État zaïrois et de la classe politique déliquescence. (Ntukamazina, 2002 : 21)

Dans le même ordre d'idées, on peut citer les rebelles burundais qui tenaient les collines environnantes de Bujumbura, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), les différentes milices du Congo Brazzaville, les rebelles du Mouvement pour la Démocratie et la Justice du Tchad (MDJT) (Berghezan, 2015 : 273).

2.2. La difficile adaptation au pluralisme démocratique à partir de 1990

Les États postcoloniaux de l'Afrique centrale ont été pour la plupart marqués par la forte prégnance des choix politiques impulsés et appliqués par des régimes qualifiés à la fois d'autoritarisme, de totalitarisme ou de dictature qui ont mis en application le « fantasme » de l'un à travers l'option du monopartisme, en fabriquant des mythes collectifs » (Wacquant et Bourdieu, 1992 : 12)

La rupture avec la logique monopartisane est déclenchée au crépuscule de la décennie 1980. À n'en point douter, des « logiques contraignantes du dehors » (Wacquant et Bourdieu, 1992 : 12) et l'essoufflement des raisons néopatrimoniales et autoritaires sont explicatives des transitions démocratiques ou plutôt des « décompressions autoritaires » (Bayart, 1991 : 11-12). En fait, le nouveau contexte international a créé des conditions qui élevaient le coût politique et économique des répressions et des violations flagrantes des libertés et ce, d'autant que le besoin légitime des citoyens à plus de liberté se faisait de plus en plus sentir. Les processus démocratiques en Afrique ont donc été des impératifs produits par des forces qui ne dépendaient pas des leaders et qui, dans leur mise en place, ont été considérablement dénaturés :

La démocratie, si elle est naturelle au sens de forme de gouvernement qui convient le mieux à la nature humaine, elle ne l'est sûrement pas au sens du régime politique qui s'établirait spontanément dans une société dès lors que la tyrannie y a été renversée. (Derriennic, 2001 : 262)

En tant qu'œuvre humaine qui se bâtit avec du temps, des efforts et de l'intelligence, elle est sujette à des influences issues de l'environnement dans lequel elle est appliquée ; colonisée qu'elle est par la société. La compétition des acteurs politiques pour la conquête du pouvoir dans le nouveau contexte démocratique a fait apparaître, plus qu'avant, l'ethnie, la tribu ou le clan comme de fabuleuses ressources politiques alors que la faiblesse institutionnelle des États et les stratégies déloyales de conservation du pouvoir par les



dirigeants ont constitué autant de détonateurs des conflits en Afrique centrale.

Si l'histoire du pouvoir politique en Afrique noire postcoloniale a été celle de sa confiscation, de sa sacralisation et de sa sanctuarisation par un seul individu ou un groupe d'individus, on peut dire que l'histoire du jeu démocratique en Afrique centrale post-bipolaire est celle de la confrontation ethnique sur le champ politique, aboutissant très souvent à des conflits armés. L'analyse de la démocratie dans une situation de pluralisme ethnique ne peut éluder la question de l'identité culturelle et précisément la politisation constante de celle-ci. L'Afrique centrale, sur le plan politique, est le lieu où la mobilisation politique des identités culturelles dans un champ social est structurée par des réseaux. Ces réseaux peuvent être soit « des réseaux de soutien ou d'opposition, des réseaux communautaires d'affinité, de clientélisme, soit des réseaux de parenté ou de routine » (Sindjoun, 2000 : 20). Il serait intéressant, pour mieux comprendre, d'établir une relation entre la démocratie, les ethnies et les conflits en Afrique centrale.

La démocratie est une compétition *a priori* loyale pour la conquête du pouvoir par un individu ou un groupe d'individus se fondant sur un soutien populaire avéré ou supposé. Or, dans ce contexte de compétition, l'ethnie devient une base populaire quasiment acquise à un des fils qui ambitionne de conquérir le pouvoir, car la longue tradition de patrimonialisme dans la gestion des États de l'Afrique centrale après les indépendances a conduit à une représentation tribale du chef de l'État. La filiation ethnique du chef de l'État permet par une extraordinaire alchimie à son ethnie de « diriger » le pays. En quoi ces éléments sont-ils producteurs de conflits ?

Les partis politiques, dans le contexte africain de pensée politique, sont rarement apparus comme des défenseurs d'idées précises, mais plutôt d'intérêts irréconciliables, « s'inscrire dans un parti est ainsi devenu synonyme de souscrire ou non à un conflit fratricide » (Sindjoun, 2000 : 33). On remarque une si faible culture démocratique qui préfère au débat d'idées celui des armes, et avec

une jonction nette entre partis politiques et ethnique d'origine des leaders de ces partis. La conquête du pouvoir dans le néo-contexte démographique de l'Afrique centrale glisse donc progressivement des rapports entre partis politiques aux rapports entre ethnies, avec toute leur charge conflictogène.

On peut donc aussi lire les conflits de l'Afrique centrale comme étant des produits de l'exploitation des différences ethniques par les leaders à des fins de conquête ou de conservation du pouvoir. Cette attitude fausse le jeu démocratique, car les majorités ethniques demeurent les majorités démocratiques. Dans le contexte où chaque ethnie a formé la base d'un parti politique, la flexibilité nécessaire à la démocratie majoritaire est absente : « la loi de la majorité est non seulement anti-démocratique, mais quasi dangereuse, parce que les minorités auxquelles l'accès au pouvoir est constamment dénié se sentiront exclues, victimes de la discrimination et cesseront de manifester leur allégeance au régime » (Sindjoun, 2000 : 29). Elles se constituent alors en force de contestation, par des voies autres que démocratiques, de l'ordre établi.

« Les mouvements ethniques ou tribaux, aussi importants qu'ils peuvent être dans des conflits intergroupes n'expliquent pas dans la plupart des cas, pourquoi les gens font usage de la violence massive pour atteindre leur but » (Lijphart, 1984 : 22-23). Ces descriptions n'expliquent pas par elles-mêmes pourquoi les gens se tueraient au sujet de leurs différences ethniques. À l'analyse, « les élites d'Afrique centrale et particulièrement celles de la classe politique n'ont fait preuve d'aucune restriction dans la manipulation des populations en les alimentant des préjugés contre d'autres groupes ethniques afin de gagner leur soutien pour la réalisation de leurs objectifs personnels »⁶. Les intérêts de ces leaders sont moulés en termes ethniques et les cloches de la solidarité ont sonné afin de rallier le maximum d'individus, au risque de développer l'animosité contre un autre groupe ethnique désormais considéré comme ennemis.

⁶ Rapport de la commission Carnegie, 1997, p. 27.



La guerre du Congo Brazzaville de 1999 a trouvé une explication dans la concurrence entre les leaders originaires de trois régions différentes : Denis Sassou Nguesso du Nord ; Bernard Kolela du centre et plus particulièrement de Brazzaville et Pascal Lissouba du Sud. La prise du pouvoir par un leader est hautement explosive, car celui qui prend le pouvoir met en pratique la théorie de la somme nulle où les perdants sont essentiellement exclus voir stigmatisés comme fauteurs de trouble. Cette situation est renforcée par la faiblesse institutionnelle de l'État en Afrique centrale dans un contexte de pluralisme démocratique.

Enfin nous avons la minorisation des majorités électorales et les faiblesses institutionnelles des Etats comme facteurs majeurs des conflits en Afrique centrale après la Guerre froide. Le jeu démocratique trouve dans la compétition électorale son expression la plus achevée. À travers les élections, le peuple, véritable détenteur du pouvoir, choisit librement en principe, ceux à qui il délègue son autorité. Or, pour que la démocratie soit pleinement vécue par le peuple, il faut que celui-ci reconnaisse ses dirigeants comme étant ses représentants légitimes. La longue tradition de renforcement du pouvoir personnel des dirigeants africains et l'absence de compétition électorale dans le cadre du parti unique ont eu un impact sur la qualité des élections organisées en Afrique centrale dès 1990. « Les stratégies des leaders en place ont consisté à fausser le jeu électoral pour se maintenir au pouvoir alors même que la grogne des populations reflétait leur côte (à la baisse) de popularité » (Chouala, 1999 : 33). Ainsi, les résultats des urnes ont pour la plupart des cas, consisté à pérenniser le *statu quo ante*, donnant à certains opposants, la possibilité de faire leur, le slogan des « victoires volées ».

La démocratie, en tant qu'elle est le pouvoir par la majorité, ne suppose pas que celle-ci ait toujours raison. La majorité démocratique n'a de sens que si les décisions prises par les élus font le moins de mécontents. Dans la plupart de ces cas en Afrique centrale, ce sont plutôt les hommes représentatifs des minorités électorales qui ont été confirmés dans leurs attributs de pouvoir. Rien de surprenant alors

que devant cette frustration, la majorité n'ait trouvé d'autres voies d'accès au pouvoir que la force et la violence. Dans une situation où « la transparence et l'équité du jeu démocratique sont ignorées, il y a une inéluctabilité de la montée des extrémismes qui culminent dans la violence politique » (Chouala, 1999 : 34). La violence qui s'est emparée de la RDC, du Congo Brazzaville, du Tchad, de la RCA, de l'Angola, du Rwanda, du Burundi et du Gabon faisait en réalité, suite à la difficile mise en œuvre des changements politiques.

Conclusion

L'approche *conflict transformation* montre bien la causalité conflictuelle en Afrique centrale après la Guerre froide. Le mauvais héritage colonial et la charge conflictogène des données géographiques ont d'une part, fait naître plusieurs conflits à travers le caractère artificiel de plusieurs différenciations nées depuis l'époque coloniale et prolonger dans les Etats indépendants avec la nouvelle élite politique. D'autre part, la charge démographique et les ressources naturelles de l'Afrique centrale sont également une source de conflits. Enfin, les causes politiques avec la faillite de l'Etat depuis 1960 et la difficile adaptation au pluralisme démocratique à partir de 1990 constitue également des éléments explicatifs de la causalité conflictuelle en Afrique centrale.

Bibliographie

- BAYART Jean-François, (1991), « La problématique démocratique en Afrique noire. La Baule, et puis après ? », *Politique Africaine*, n° 43, pp. 5-20.
- BERGHEZAN Georges, (2015), *Panorama des groupes armés d'Afrique centrale*, Palermo, Diritto e questioni pubbliche.
- BIGO Didier, (1992), « Les conflits post bipolaires : dynamique et caractéristiques », *Culture et conflits*, n°2, pp. 3-14.
- BOOH BOOH Jacques-Roger, (2019), *Le patron de Dallaire parle : Révélations sur les dérives d'un général de l'ONU au Rwanda*, Rabat, Editions Albouraq.
- BOURMAND Daniel, (1997), *La politique en Afrique*, Paris, Montchrétien.
- CHOUALA Yves-Alexandre, (1999), *Désordre et ordre dans l'Afrique Centrale actuelle : Démocratisation, conflictualisation et transition géostratégiques régionales*, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université de Yaoundé II.
- CORNICE Jean, (2017), *Le colon et le colonisé, l'Afrique après la colonisation*, Bonn, SVM.



- DERRIENNIC Jean-Pierre, (2001), *Les guerres civiles*, Paris, Presse de Sciences Po.
- FITUNI Leonid, (1995), *The Collapse of the socialist State : Angola and the Soviet Union*, Boulder, Lynne Rienner.
- FOFACK Éric Wilson et TAMEKAMTA Alphonse Zozime, (2012), *Les urgences africaines, réécrire l'Histoire, réinventer l'État*, Paris, L'Harmattan.
- FOFACK Éric Wilson, (2016), « Enfants soldats ou enfants victimes des conflits armés ? Regard historique sur un phénomène mondial et intemporel », *Intel'Actuel*, n°15, pp. 159-169.
- GAHAMA Joseph et ADEDEJI Adebayo, (1999), *Comprehending and Mastering African conflicts. The search for sustainable peace and Good Governance*, London, Zed Book/ACDESS.
- KI-ZERBO Joseph, (1978), *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.
- LIJPHART Arend, (1984), *Democracies, pattern of Majoritarian and Consensus Government in twenty-one countries*, Yale University Press.
- MUSILA Cyril, (2003), « La prévention des conflits en Afrique : Mission impossible ? », *Les cahiers de l'Afrique*, n°1, pp. 39-42.
- NTUKAMAZINA Alexis, (2002), *La dynamique des alliances dans le conflit en République Démocratique du Congo*, Mémoire 3^{ème} cycle DESS, IRIC, Yaoundé.
- PETERSON Roger, (2002), *Understanding Ethnic Violence: Fear, Hatred, and Resentment in twentieth-century eastern Europe*, Cambridge University Press.
- POMMEROLLE Marie-Emmanuelle, (2008), « Les mobilisations de victimes de violences coloniale : investigations historiques et judiciaires et débats politiques postcoloniaux au Kenya », *Raisons politiques*, n° 30, pp. 107-129.
- PONDI Jean Emmanuel, (1999), « Un Hutuland et un Tutsiland pour régler la crise au Rwanda et au Burundi. Solution miracle ou solution mirage ? », *Revue internationale et stratégique*, n° 33, pp. 47-61.
- SALOME Ghassan et SMOUT Marie Claude, (1998), « Les guerres de l'après-guerre froide », *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 279-307.
- SIME Georges, (2018), *Les minerais, Manne ou fatalité pour l'Afrique centrale*, Yaoundé, Edition Mt. Terro.
- SINDJOUN Luc, (2000), « La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés pluralistes », *Afrique politique*, Paris, Karthala, pp. 19-40.
- WACQUANT Loïc D. et BOURDIEU Pierre, (1992), *Réponse pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil.
- ZARTMAN William (éd.), (1995), *The problem of the state collapse*, London, Lynne Rienner.